



## Commission de l'agriculture

### 2321 - Alimentation en eau potable et assainissement

### Schéma départemental d'alimentation en eau potable

#### Rapport n° CG/2011/32

#### Service Chef de file :

Service eau, assainissement et déchets

#### Service(s) associé(s) :

#### Résumé :

Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) est un outil d'aide à la décision, permettant de localiser les principaux problèmes quantitatifs et qualitatifs et de proposer des solutions visant à mutualiser et économiser les ressources en eau.

Il s'inscrit dans une logique de gestion raisonnée et équilibrée des ressources en eau potable, en cohérence avec une démarche globale de protection des ressources poursuivie par l'ensemble des acteurs territoriaux, notamment au travers du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du district Rhin-Meuse (SDAGE), du Protocole d'accord de protection des captages, ou encore de l'Agenda 21 du Département.

Il se compose d'un état des lieux et un plan d'actions élaboré en partenariat avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Agence Régionale de Santé, la Direction Départementale des Territoires, la Communauté Urbaine de Strasbourg, et le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement. Ces actions sont souvent déjà engagées à l'initiative du Département ou des partenaires. Elles ne génèrent pas de dépenses d'investissement ou de fonctionnement supplémentaires.

#### Le Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable

L'agenda 21 du Conseil général fixe l'objectif de « sécuriser l'alimentation en eau potable ». Pour ce faire, ce programme prévoit la réalisation d'un Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP).

Le schéma se compose :

- d'un état des lieux et d'un diagnostic mettant en relation les ressources en eau, les besoins, et les infrastructures afin de dégager les principaux enjeux ;
- d'un plan d'actions décliné en 6 axes stratégiques, 19 objectifs et 27 actions à mettre en œuvre.

#### Etat des lieux

L'état des lieux du SDAEP aborde :

- les aspects quantitatifs de l'alimentation en eau potable (ressources, capacités de production) et les compare avec les besoins en situation 2030
- les aspects qualitatifs
- la sécurisation (interconnexions, alertes...)

Il décrit la consommation en eau, le patrimoine, la qualité de l'eau, et les ressources en eau sur le département et identifie des zones fragiles sur le territoire.

## **Atlas départemental d'alimentation en eau potable**

L'état des lieux a été réalisé grâce à la mise à jour d'un atlas départemental d'alimentation en eau potable (atlas AEP). Il décrit l'intégralité des 221 unités de distribution en service dans le Bas-Rhin.

Cet atlas AEP répertorie l'ensemble des ouvrages d'alimentation en eau potable et identifie leur organisation spatiale, apportant une vue synthétique des installations présentes dans chaque collectivité bas-rhinoise.

## **Plan d'actions**

Suite à l'analyse de l'état des lieux, le plan d'actions vise à mettre en œuvre les orientations permettant d'apporter des éléments de réponse aux collectivités rencontrant des difficultés d'alimentation en eau potable, mais également pour la préservation des ressources, soit 27 actions proposées autour de 6 axes stratégiques :

- Gérer durablement les ressources en eau
- Réduire les émissions de déchets et de CO2
- Protéger les ressources en eau
- Optimiser la gestion du patrimoine
- Améliorer la qualité de l'eau distribuée
- Sécuriser la distribution d'eau potable

Ces actions, dont nombre d'entre elles sont déjà engagées, relèvent de différents acteurs et sont coordonnées par le comité technique qui a élaboré le schéma. Elles ne mobilisent pas de crédits nouveaux pour le Département.

## **L'examen du projet de SDAEP**

Globalement, la situation de l'alimentation en eau potable sur le Département est satisfaisante sur le plan quantitatif et en nette amélioration sur le plan qualitatif depuis une décennie.

Les actions proposées visent à améliorer la situation actuelle mais également à préserver le niveau de la qualité du service pour le futur. Beaucoup d'entre elles sont déjà engagées pour partie ou en totalité.

Ce schéma a été examiné par nos partenaires ayant participé à son élaboration :

- Agence de l'Eau Rhin Meuse
- Agence Régionale de Santé
- Communauté Urbaine de Strasbourg
- Direction Départementale des Territoires
- Syndicat Des Eaux et de l'Assainissement

Les observations sont les suivantes :

- Un comité de pilotage, éventuellement commun avec celui du Protocole Départemental de Protection des Captages d'Eau Potable, pourrait être constitué pour assurer le suivi de l'application du schéma.

- Pour le Conseil Général du Bas-Rhin, le schéma permettra d'alimenter les réflexions du projet Territoires 2030, et la révision des politiques en matière d'alimentation en eau potable ; en vue notamment d'une éventuelle redéfinition des priorités départementales.

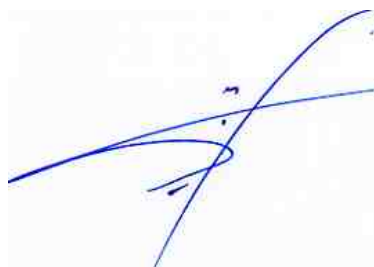
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de l'agriculture, le Conseil Général :*

- approuve le schéma départemental d'alimentation en eau potable joint en annexe à la présente délibération,*
- approuve, en conséquence, le plan d'actions proposé par le schéma départemental d'alimentation en eau potable.*

Strasbourg, le 30/05/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL